

COMMUNIQUE DU PARQUET_DEGEL DES COMPPTES DE 31 PERSONNALITES

Suite à sa décision de procéder au dégel des comptes de 31 personnes, le Parquet informe qu'il a effectivement adressé aux banques concernées des réquisitions pour lever les mesures dont il s'agit.

Le Parquet porte également à la connaissance du public que 12 nouvelles demandes de dégel des avoirs ont été enregistrées au bureau du Procureur de la République et sont à l'étude.

En outre, le Parquet tient à préciser, relativement à la levée des mesures de gel de certains avoirs, que les comptes de monsieur GNANGNI Daniel, Directeur Général de la PETROCI, n'ont jamais été rendus indisponibles. Son nom ne saurait en conséquence figurer sur la liste des personnes ayant bénéficiées des mesures susvisées. Il a été simplement victime d'une homonymie préjudiciable.

Par ailleurs, le Parquet insiste sur le fait que la levée des mesures de gel des avoirs ne saurait donner lieu à des transactions financières. Aucune somme n'est donc exigée.

S'agissant de l'enlèvement de monsieur Yves LAMBELIN et de ses compagnons, il convient de souligner dans le cadre des investigations qui se poursuivent que deux nouveaux éléments dont un Caporal-chef de l'ex Garde républicaine et un Officier des Sapeurs pompiers ont été inculpés et placés en détention préventive, ce qui porte désormais à douze (12) le nombre des personnes inculpées dans cette procédure.

En ce qui concerne l'enquête sur les crimes de sang, 278 personnes victimes ont été enregistrées et entendues par la Cellule Spéciale d'enquête à la date du jeudi 28 juillet 2011. Très bientôt, une équipe d'enquête se rendra à DAOUKRO accompagnée de médecins légistes en vue d'entendre les victimes et ayant-droits de personnes décédées au cours des évènements de la crise postélectorale.

Fait à Abidjan le 29 -07 -2011

P/ le Procureur de la République

Le porte-parole par intérim

Le Substitut du Procureur

DJE NOEL. Y.E